



## Litige avec un artisan sur des problèmes de malfaçons

Par **MARYSTONE**, le **20/01/2010** à **15:23**

Bonjour, rnun artisan a rénové notre salle de bain pour un montant d'environ 10 000 €.rnOn constate quelques semaines après à l'utilisation des défauts et des malfaçons :rn- fuite du réservoir des toilettesrn- bac de douche qui fuit rn- mauvais fonctionnement de la paroi de douchern- défaut d'écoulement de la douchern- parquet gondolérnrn- fissures dans le mur de douche. rn rnNous l'avons recontacté plusieurs fois par téléphone. Il nous a promis de venir réparer. Il nous donne des rendez-vous auxquels il ne vient jamais. rn rnQue faire ?rnNous pensons dans un premier temps lui envoyer une lettre recommandée le menaçant de porter plainte. Et en cas de non réponse de porter plainte.rn rnComment porter plainte ? auprès de quel tribunal ?rn rnMerci de votre réponse. rnCordialement.